



Halte aux arnaques renouvelables !

Sauvons Le Climat

23 novembre 2016

Un placement financier assurant un rendement de 7% par an pour « Sauver Le Climat », joignant l'utile à l'agréable, n'est-ce pas bien tentant pour le porte-monnaie et la bonne conscience? Tout cela est possible grâce à la pratique de l'obligation d'achat de la production photovoltaïque à tarif garanti. Comme il est un peu compliqué de devenir soi-même un producteur d'électricité, pour peu qu'on ait un toit à soi, on est heureux de découvrir que des entreprises se chargent de réaliser l'installation pour vous, en vous garantissant un revenu annuel. Il suffit que vous leur confiiez le capital correspondant à l'investissement; vous serez propriétaire de l'équipement et bénéficiaire des ventes. Le rêve, n'est-ce pas ! Mais méfiez-vous, les vautours sont à l'affut.

Des organismes financiers se chargent de faire l'intermédiaire entre l'investisseur que vous êtes et l'entreprise qui réalisera l'installation. Vous versez donc votre capital, signez votre contrat avec l'organisme financier et attendez vos premières rentrées. Elles se font attendre et vous vous impatientez. Vous finissez par aller voir l'organisme de si bonne réputation qui, après nombre de protestations de bonne foi, de coups de téléphone sans réponse ou de réponses évasives, finit par vous avouer que l'installateur a fait faillite et que vous avez perdu votre mise de fonds. Vous pensez que l'organisme financier va vous rembourser ? Vous vous trompez lourdement... Le contrat que vous avez signé en toute confiance dégage sa responsabilité dès lors qu'il peut démontrer qu'il a bien versé votre capital à l'installateur.

Nous exagérons peut-être ? L'histoire suivante illustre parfaitement le mécanisme que nous venons de décrire.

En 2015, la société Legendre Patrimoine propose avec insistance à Madame Maria Bonafide un placement à 7% censé financer l'installation de panneaux photovoltaïques dans un pays bien ensoleillé. En fait il s'agit de prendre des parts dans une société « France Energie Finances » (FEF), filiale de la holding FSB holding. Cette holding regroupait « KALYS investissements », « Giordano Industries » et « Solar Prod Environment ».

La société KALYS investissements est en défaillance.

Solar Prod Environment est mise en liquidation judiciaire en Juin 2016.

La holding FSB a été mise en liquidation judiciaire ainsi que toutes ses filiales dont FEF

Comment Legendre Patrimoine pouvait-il recommander des placements dans FSB ? Quant à FEF, elle ne comptait que deux salariés, son siège étant localisé en Guadeloupe.

Où se retrouvent les capitaux versés à FEF ? Les faillites n'auraient-elles pas été soigneusement organisées ?

Au final, 27 millions d'euros ont été volés à 700 investisseurs entre 2011 et 2014.

Cet exemple ne fait que s'ajouter aux scandales de la CESP (Couverture énergie solaire photovoltaïque) qui installait des panneaux défectueux, ou encore de la BSP associée à Cofidis. La BSP a été mise en cessation de paiement, faisant ainsi perdre 32 millions d'euros à plus de 600 investisseurs.

Cela suffit. « Sauvons Le Climat » demande donc au Parlement de se saisir de cette question et de prendre les mesures qui s'imposent pour contrôler le sérieux des propositions d'investissement dans le solaire photovoltaïque. Ainsi, toute officine proposant une telle installation devrait-elle fournir un label de fiabilité, accordé, par exemple, par le « Syndicat des Energies Renouvelables » qui serait alors financièrement responsable de la bonne réalisation de l'opération.